

Copie de conservation et de diffusion, disponible en format électronique sur le serveur WEB du CDC :

URL = <http://www.cdc.qc.ca/prospectives/3/thibault-3-1-1967.pdf>

Article revue Prospectives, Volume 3, Numéro 1.

*** SVP partager l'URL du document plutôt que de transmettre le PDF ***

Par le biais de quelques chiffres, un portrait des collèges en 1966-67

par Mariette THIBAULT

QUE DEVIENNENT les collèges dits "classiques" en 1966-67 ? Un titre paru dans la Presse en octobre dernier à l'effet que "les collèges ne sont plus classiques"¹ a pu créer chez certains des inquiétudes, voire des réticences. Était-ce l'annonce d'une démission, d'un abandon à brève échéance de tout ce qui, jusqu'à maintenant, avait fait le "collège classique" ? Il faut s'entendre.

Au cours de leur existence, les collèges ont subi de profondes transformations. Les dix dernières années ont apporté de nombreux changements, tant dans les programmes du "cours classique" qui, par le jeu des options, s'éloigne parfois radicalement des humanités gréco-latines, que dans les structures mêmes des institutions. Notons également qu'un nombre de plus en plus élevé de collèges offrent, en plus du cours conduisant au Baccalauréat ès Arts, divers autres types de cours : scientifique, technique, baccalauréat en Commerce, en Sciences, Cours préparatoire aux études supérieures, etc.

Devant ces faits, il était normal pour les membres et associés de la Fédération des Collèges classiques, qui sont les premiers responsables des collèges en question, de modifier certains règlements de la F.C.C. qui ne correspondaient plus à la réalité. C'est ainsi que fût supprimé des règlements le terme "classique". Quant

au nom même de l'organisme qui regroupe 97 collèges, il devra aussi être modifié : le choix d'un nouveau nom est présentement à l'étude.

Que sont donc, en 1966-67, ces collèges membres et associés de la Fédération ? Les renseignements que nous possédons sur chacune des institutions ne nous permettent pas de présenter ici une étude exhaustive de la situation. Nous croyons toutefois que les données qui suivent permettront au lecteur de se former une image assez réaliste de la situation présente pour l'ensemble des collèges. Nous n'avons pas la prétention de fournir ici des statistiques officielles. Les chiffres qu'on trouvera dans les pages qui suivent ne sont qu'une compilation de ceux qui nous ont été fournis par chacun des collèges. On cherchera en vain également une analyse de la situation ; tel n'est pas notre objet. Nous nous en tiendrons ici à un portrait, aussi réaliste que possible, de certaines réalités existant à l'heure présente dans les collèges fédérés.

Les effectifs étudiants

C'est d'abord aux étudiants que nous songeons en parlant de la situation présente des collèges. On se demandera ainsi si, devant le développement considérable que connaît le secteur public, les collèges reçoivent un nombre toujours aussi élevé d'étudiants. Les tableaux qui suivent donnent les principales statisti-

¹ LA PRESSE, 15 octobre 1966.

TABLEAU 1

ÉTUDIANTS INSCRITS DANS LES COLLÈGES (1966-67)
(94 collèges de langue française)

	Garçons	Filles	Mixte *	TOTAL
Élémentaire :	664	1,462		2,126
Secondaire :				
— Classique :	15,022	4,899	—	19,921
— Autres cours :	720	130	—	850
Sous-total secondaire :	15,742	5,029	—	20,771
12e année :				
— Classique :	4,450	1,964	470	6,884
— C.P.E.S. :	531	433	—	964
— Autres cours :	204	99	—	292
Sous-total 12e :	5,185	2,485	470	8,140
Collégial (13e-14e-15e)				
— Classique :	10,568	4,511	916	15,995
— Autres cours :	224	94	—	318
Sous-total collégial :	10,792	4,605	916	16,313
TOTAL :	32,383	13,581	1,386	47,350

* Ces chiffres proviennent du Collège Sainte-Marie pour lequel nous ne possédons pas la répartition du nombre d'étudiants selon le sexe.

ques quant aux effectifs étudiants ² dans les collèges en 1966-67 et permettront une comparaison avec les chiffres de 1965-66.

REMARQUES AU SUJET DU TABLEAU 1

On notera que nous utilisons, dans le tableau 1 et dans d'autres qui suivront, l'expression "classique" pour désigner le cours conduisant au Baccalauréat ès Arts. Ceci n'infirme en rien ce qui a été dit plus haut à ce sujet: nous avons toutefois voulu simplifier la

² Toutes les statistiques fournies dans ces pages ont été compilées d'après les renseignements fournis par les collèges en vue de la rédaction de l'annuaire 1966-67 de la FCC. Si on ne peut considérer ces statistiques comme officielles, elles n'en fournissent pas moins, croyons-nous, des données assez exactes. Les chiffres des années antérieures sont tirés de sources identiques.

lecture des tableaux en utilisant ici un terme employé encore couramment.

Dans les "autres cours", nous comptons, au secondaire, les élèves des classes du cours scientifique et du cours général donnés dans certains collèges. Au niveau collégial, l'expression "autres cours" recouvre différents types de cours: Baccalauréat en Sciences, en Commerce, en Musique, Génie, Technologie, etc.

Notons enfin, au sujet du tableau 1, que la situation complexe qui entoure la classe de 12e année nous a suggéré de compiler séparément les statistiques relatives au nombre d'étudiants dans cette année du cours. Cette "classe-cheville" étant comptée tantôt au secondaire, tantôt au collégial, selon l'université à laquelle le collège est affilié, il nous a semblé utile de faire cette distinction.

TABLEAU 2

ÉTUDIANTS INSCRITS DANS LES COLLÈGES (1966-67)
(4 collèges de langue anglaise)

	Garçons	Filles	Mixte *	TOTAL
Kindergarten :	19	23	—	42
Elementary :	22	116	—	138
High School :	781	133	—	914
College :				
— B.A. program :	128	374	1,465	1,967
— Autres cours :	—	154	1,204	1,358
Sous-total college :	128	528	2,669	3,325
TOTAL :	950	800	2,669	4,419

* Ces chiffres proviennent de Loyola College pour lequel nous ne possédons pas la répartition du nombre d'étudiants selon le sexe.

Le tableau 2 donne le nombre d'étudiants inscrits dans les 4 collèges de langue anglaise tandis que le tableau 3, en page suivante, indique le nombre total d'étudiants réguliers dans les 98 institutions. Ce total de 51,769 inscriptions ne tient pas compte des étudiants suivant leurs cours dans les collèges mais relevant d'une autre juridiction (commissions scolaires, écoles normales, etc.) ni des étudiants inscrits aux cours pour adultes.

En comparant les chiffres du tableau 3 à ceux de l'année 1965-66 (tableau 4),³ on constate une augmentation globale de 2,168 étudiants. Cette augmentation provient du niveau collégial qui enregistre cette année une augmentation de 4,798 étudiants par rapport à l'année 1965-66. Le niveau secondaire, d'autre part, a connu cette année encore une légère diminution des effectifs (1,955). Ces deux tendances, augmentation des effectifs au niveau collégial et diminution au niveau secondaire ont déjà été constatées l'an dernier⁴.

³ Dans ce tableau, nous comptons, à "autres cours", les élèves des classes maternelles, d'élémentaire, de pré-classique et quelques étudiants inscrits à des cours de niveau universitaire.

⁴ *Nouvelles de la FCC* — Vol. II, No 1, 20 octobre 1965.

Pour donner une juste valeur à ces chiffres, il faut noter que la FCC groupait, l'an dernier, 96 collèges alors qu'elle en compte présentement 98 (nous comptons ici pour deux institutions le Séminaire des Pères Maristes dont la section secondaire est à Sillery et la section collégiale à Roberval).

Trois collèges ont quitté la FCC au cours de l'année (un collège a fermé ses portes, les deux autres sont passés sous la juridiction d'une commission scolaire). Ces trois institutions recevaient, en 1965-66, un total de 402 élèves au cours secondaire et de 168 étudiants au cours collégial.

D'autre part, cinq nouveaux membres ou associés ont été admis à la Fédération au cours de l'année. Ces cinq collèges groupent, en 1966-67, 868 élèves au secondaire et 299 étudiants au collégial. Il faudrait donc, pour évaluer la diminution réelle au secondaire et l'augmentation réelle au collégial, tenir compte de ce facteur.

COLLABORATION AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS

On sait que depuis quelques années, un nombre croissant de collèges ont engagé une collaboration avec

TABLEAU 3

ÉTUDIANTS INSCRITS DANS LES COLLÈGES (1966-67)
(98 collèges) *

	Garçons	Filles	Mixte **	TOTAL
Maternelle :				
— Français :	—	—	—	—
— Anglais :	19	23	—	42
Élémentaire :				
— Français :	664	1,462	—	2,126
— Anglais :	22	116	—	138
Sous-total élémentaire :	686	1,578	—	2,264
Secondaire :				
— Français :	15,742	5,029	—	20,771
— Anglais :	781	133	—	914
Sous-total secondaire :	16,523	5,162	—	21,685
12e et collégial :				
— Français :	15,977	7,090	1,386	24,453
— Anglais :	128	528	2,669	3,325
Sous-total collégial :	16,105	7,618	4,055	27,778
TOTAL :	33,333	14,381	4,055	51,769

* La FCC groupe officiellement 97 institutions membres ou associées. Pour fins de compilation, nous comptons ici pour deux institutions le Séminaire des Pères Maristes dont la section secondaire est à Sillery et la section collégiale à Roberval.

** Collège Sainte-Marie et Loyola College.

TABLEAU 4

NOMBRE D'ÉLÈVES SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES

	Secondaire	Collégial + 12e	Autres cours	TOTAL
1965-66 (96 collèges)	23,640	22,980	2,981	49,601
1966-67 (98 collèges)	21,685	27,778	2,306	51,769
DIFFÉRENCE :	— 1,955	+ 4,798	— 675	+ 2,168

le secteur public ou avec d'autres institutions du secteur privé. Ces divers types de collaboration, dont il serait difficile de donner ici une liste complète, vont de la location de locaux à une commission scolaire jusqu'à l'intégration complète ou presque des étudiants d'une autre institution (commission scolaire, école normale, institut de technologie, etc.) à ceux du collège. Dans certains cas, en effet, on trouvera des élèves inscrits soit à l'école normale, soit au cours du C.P.E.S.

de la commission scolaire, par exemple, suivant les cours conjointement avec les étudiants inscrits au collège en vue du Baccalauréat ès Arts. Le tableau 5 donne le nombre d'étudiants relevant soit d'une commission scolaire, soit d'une institution privée, mais qui suivent leurs cours au collège. Notons que ces étudiants ne relevant pas de la corporation du collège, les chiffres donnés ici ne sont que des chiffres approximatifs.

TABLEAU 5

NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS À DES INSTITUTIONS AUTRES QUE LE COLLÈGE
MAIS SUIVANT LEURS COURS AU COLLÈGE

	Garçons	Filles	TOTAL
Élémentaire :	103	67	170
Secondaire :	2,410	1,045	3,455
Collégial et 12e :	1,460	1,683	3,143
TOTAL :	3,973	2,795	6,768

Ce chiffre de 6,768 étudiants inscrits à d'autres institutions comprend les étudiants relevant d'une corporation autre que le collège, mais suivant leurs cours réguliers dans les locaux du collège. Il ne tient pas compte des étudiants qui fréquentent le collège pour certains cours-options seulement, ni de ceux qui, dans le cadre d'échanges de services, utilisent les laboratoires, la bibliothèque ou le gymnase par exemple.

On trouvera plus loin, au tableau 6, le nombre total d'étudiants suivant ainsi les cours réguliers dans les collèges.

LES ENTENTES AU NIVEAU SECONDAIRE

Nous avons parlé ici même il y a quelque temps⁵ des contrats d'association signés par les collèges et les Commissions scolaires régionales en vertu du modèle présenté par le ministère de l'Éducation dans son Document d'éducation No 1. Les élèves de vingt-quatre collèges de la province (dont 23 collèges membres de la FCC) bénéficient cette année de telles ententes. Ces 23 collèges se répartissent comme suit:

- 15 collèges de garçons (dont 8 reçoivent des jeunes filles en 12e).
- 4 collèges de jeunes filles.

— 4 collèges mixtes.

Ces ententes permettent d'offrir la gratuité scolaire aux élèves du cours secondaire (le projet inclus les élèves de 12e année) qui fréquentent le collège associé. Selon les renseignements que nous possédons, plus de 8,500 élèves bénéficient présentement de ce régime d'association.

En octobre dernier, une trentaine d'autres collèges manifestaient leur intention d'engager des pourparlers à cet effet en vue de la prochaine année scolaire.

D'autre part, 21 collèges ont, avec les commissions scolaires, des ententes diverses touchant les élèves du cours secondaire (location de locaux — échanges de services — supervision académique de sections classiques — cours secondaire donné au collège sous le contrôle de la Commission scolaire, etc.). Enfin, toujours au niveau secondaire, 5 collèges ont des ententes diverses avec d'autres institutions privées (location de locaux, échanges de services, etc.). Nous n'avons pu établir ici le nombre total d'étudiants impliqués dans ces diverses ententes, nombre sans doute largement supérieur à celui de 6,768 indiqué dans les tableaux 5 et 6.

Au total, 50 collèges collaborent à divers titres, au niveau secondaire, soit avec le secteur public, soit avec d'autres institutions privées.

⁵ "Trop ou trop peu d'institutions associées?" dans *Prospectives*, vol. 2, no 5, novembre 1966.

TABLEAU 6

TOTAL DE TOUS LES ÉLÈVES FRÉQUENTANT RÉGULIÈREMENT LES COLLÈGES (1966-67)
(y compris les élèves relevant d'une autre corporation)

	Garçons	Filles	Mixte *	TOTAL
Maternelle :				
— Français :	—	—	—	—
— Anglais :	19	23	—	42
Élémentaire :				
— Français :	664	1,462	—	2,126
— Anglais :	22	116	—	138
— Autres institutions :	103	67	—	170
Sous-total élémentaire :	789	1,645	—	2,434
Secondaire :				
— Français :	15,742	5,029	—	20,771
— Anglais :	781	133	—	914
— Autres institutions :	2,410	1,045	—	3,455
Sous-total secondaire :	18,933	6,207	—	25,140
12e et collégial :				
— Français :	15,977	7,090	1,386	24,453
— Anglais :	128	528	2,669	3,325
— Autres institutions :	1,460	1,683	—	3,143
Sous-total collégial :	17,565	9,301	4,055	30,921
TOTAL :	37,306	17,176	4,055	58,537

* Collège Sainte-Marie et Loyola College.

LES ENTENTES AU NIVEAU COLLÉGIAL

On trouve également, au niveau collégial, divers modes de collaboration soit entre deux ou plusieurs collèges, soit entre un collège et une ou plusieurs autres institutions. 43 des 76 collèges offrant des classes de niveau collégial sont touchés par des ententes diverses qu'on peut répartir comme suit:

— 7 consortiums académiques groupant 17 collèges membres de la FCC.

— En 6 endroits (total 12 collèges), on trouve des échanges de services, de professeurs et d'étudiants entre 2 collèges d'une même région.

— 14 collèges ont des ententes diverses avec d'autres institutions de niveau collégial, tant du secteur public que privé. Ces ententes concernent l'échange de professeurs ou d'étudiants, les services académiques, l'usage de la bibliothèque ou des laboratoires, etc.

Il faudrait ajouter, aux divers types de collaboration dont nous venons de parler, le fait que 15 collèges louent, cette année, des chambres à des étudiants d'une autre institution. Ces étudiants viennent d'une école secondaire, d'une école normale, d'un Institut de Technologie ou d'une Université voisine.

Les collèges et les niveaux d'études

Le collège classique traditionnel offrait un cours continu de huit années. Les changements survenus depuis quelques années, la distinction très nette qui s'opère désormais entre le cours secondaire et le cours collégial, ont amené plusieurs collèges à opter pour l'un ou l'autre de ces niveaux. Dans le cas des collèges qui offrent encore les huit années du cours, on note qu'une division très nette s'est opérée entre les deux niveaux: la nomination de personnes différentes aux postes de direction du secondaire et du collégial (directeurs d'études, directeurs d'élèves, responsables de la pastorale) en fait foi.

De son côté, la FCC a reconnu dans ses règlements la distinction entre le secondaire et le collégial: les sections de Montréal et de Québec (suivant l'université à laquelle les collèges sont affiliés) sont rem-

placées par les sections secondaire et collégiale. D'autre part, les règlements d'admission permettent désormais à une institution qui n'offre que l'un ou l'autre des niveaux d'études (secondaire ou collégial) de devenir membre de la Fédération.

Le tableau 7 permet de voir le nombre de collèges de garçons, de collèges de jeunes filles et de collèges mixtes offrant des cours à chaque niveau.

TABLEAU 7

**COLLÈGES RÉPARTIS SELON LE SEXE
DES ÉTUDIANTS ET LE NIVEAU D'ÉTUDES OFFERT**

	Garçons	Filles	Mixtes	TOTAL
Secondaire :	21	3	—	24
Collégial :	4	4	6	14
Secondaire et collégial :	21	15	24	60
TOTAL :	46	22	30	98

TABLEAU 8

COLLÈGES RÉPARTIS SELON LE SEXE DES ÉTUDIANTS ET LE NIVEAU D'ÉTUDES OFFERT

	Garçons	Filles	Mixtes	TOTAL
Secondaire seulement :	16	1	—	17
Secondaire + 12e :	5	2	—	7
12e + collégial :	3	2	5	10
12e + collégial incomplet :	—	1	—	1
Collégial seulement :	—	1	1	2
Collégial seulement (incomplet)	1	—	—	1
Secondaire et collégial :	18	10	18	46
Secondaire et collégial (le secondaire sous le contrôle de la C.S.R.) :	—	1	2	3
Secondaire incomplet + collégial :	—	2	4	6
Secondaire + collégial incomplet :	3	2	—	5
TOTAL :	46	22	30	98

Le tableau 7 tel que présenté ici, donne une idée assez peu exacte de la situation. Nous l'avons présenté ainsi pour permettre de voir, d'un coup d'œil rapide, le nombre de collèges qui se situent soit au niveau secondaire, soit au niveau collégial ou qui offrent encore les deux cours.

Nous avons voulu, dans le tableau 8, apporter certaines précisions. Parmi les collèges comptés comme étant de niveau secondaire, certains offrent également la 12e année, de même que plusieurs institutions du niveau collégial. Il faut aussi noter que, parmi les 60 collèges qui offrent les niveaux secondaire et collégial, on trouve 3 institutions dont le cours secondaire est sous le contrôle de la Commission scolaire. Pour les fins de la Fédération, les représentants de ces institutions appartiennent à la section collégiale. Enfin, six de ces 60 collèges n'offrent cette année qu'une partie du cours secondaire, tandis que cinq d'entre eux offre une partie seulement du cours collégial.

On se rend compte, à la lecture du tableau 8, que les collèges sont désormais loin de former un groupe homogène quant aux cours qu'ils donnent et que la majorité d'entre eux s'éloignent du traditionnel cours de 8 ans. Une constatation: moins de la moitié des institutions concernées (46 sur 98) ont, en 1966-67, les 8 années du cours.

Les 6 institutions qui n'offrent qu'une partie du secondaire sont, pour la plupart, des collèges qui ont décidé d'abandonner progressivement ce niveau.

La mixité dans les collèges

En 1965-66, 25 collèges pouvaient être considérés comme collèges mixtes. Ce nombre est porté à 30, comme on le voit dans le tableau 8. Ces 30 collèges mixtes peuvent se répartir comme suit:

- 1 collège recevant des élèves des deux sexes au secondaire seulement.
- 6 collèges mixtes aux deux niveaux.
- 23 collèges mixtes au niveau collégial seulement.

Il faudrait ici préciser ce que nous entendons par collèges "mixtes". Ces collèges sont, à l'exception d'un seul, des collèges de garçons ou des séminaires diocésains qui ont commencé à recevoir des jeunes filles depuis quelques années. Pour les fins de notre étude, nous avons compté, comme collèges mixtes, les institutions qui ont des élèves des deux sexes *inscrits* chez eux. Dans quelques cas, toutefois, les cours ne sont pas tous mixtes, garçons et filles se retrouvant dans les mêmes classes pour certains cours seulement.

À ces trente collèges dits mixtes, il faut ajouter une vingtaine de collèges dont les étudiants, garçons et filles, assistent à certains cours communs dans le cadre de consortium ou d'échanges entre institutions voisines.

Les changements ainsi survenus dans la clientèle scolaire des collèges ont amené onze d'entre eux à nommer, en plus du directeur des étudiants, une directrice ou une adjointe chargée plus spécialement de la vie des jeunes filles dans l'institution.

Le personnel enseignant

Comme les effectifs étudiants, le personnel enseignant a augmenté dans les collèges au cours des deux dernières années. Le tableau 9 donne la répartition du personnel enseignant des années 1964-65, 1965-66, et 1966-67 selon les divisions plein temps et temps partiel; le tableau 10 établit les comparaisons entre ces trois années selon l'état de vie.

TABLEAU 9

PERSONNEL ENSEIGNANT DANS LES COLLÈGES
SELON LA DIVISION PLEIN TEMPS OU TEMPS PARTIEL

	Plein temps	Temps partiel	TOTAL
1964-65 :	2798	1136	3934
1965-66 :	2982	1070	4052
1966-67 :	2961	1439	4400

TABLEAU 10

**PERSONNEL ENSEIGNANT DANS LES COLLÈGES
SELON L'ÉTAT DE VIE**

	Prêtres séculiers et réguliers	Frères	Sœurs	Laïques Hommes	Laïques Femmes	TOTAL
1964-65 :	1451	144	421	1597	321	3934
1965-66 :	1327	125	445	1795	360	4052
1966-67 :	1244	130	475	2055	496	4400

On constate ici que le nombre de prêtres enseignant dans les collèges a diminué depuis deux ans, tandis que le nombre de laïcs, hommes et femmes, a connu une augmentation chaque année. Cette augmentation est

de 633 par rapport à l'année 1964-65. On verra, au tableau 11, comment se répartissent, en 1966-67, les effectifs du personnel enseignant selon la division plein temps et temps partiel.

TABLEAU 11

**PERSONNEL ENSEIGNANT DANS LES COLLÈGES
SELON L'ÉTAT DE VIE ET LA DIVISION PLEIN TEMPS ET TEMPS PARTIEL**

	Plein temps	Temps partiel	TOTAL	%
Clergé régulier	317	175	492	11.2
Clergé séculier	512	240	752	17.1
Frères	86	44	130	2.9
Sœurs	286	189	475	10.8
Laïques (hommes)	1462	493	2055	46.7
Laïques (femmes)	298	198	496	11.3
TOTAL :	2961	1439	4400	100.0

Nous constatons que le personnel laïque forme, cette année, 58% du personnel à plein temps.

Les chiffres que nous donnons ici indiqueraient que les laïques représentent également 48% du personnel enseignant à temps partiel. Ce chiffre de 691 professeurs laïques à temps partiel (493 hommes et 198 femmes), sur un total de 1439 enseignants à temps partiel représente plutôt le nombre d'inscriptions aux listes de paye des collèges que le nombre réel de personnes. Il arrive fréquemment en effet qu'une même personne qualifiée "à temps partiel" donne des cours dans plus d'un collège. Un certain nombre de professeurs se trouvent donc ici comptés plus d'une

fois. D'autre part, plusieurs de ces professeurs qui répartissent leur temps entre deux ou trois institutions pourraient sans aucun doute être qualifiés de professeurs à "plein temps". Nous n'avons pu faire ici les recoupements qu'exigerait une évaluation complète du nombre de professeurs à plein temps et à temps partiel.

Les études qui se poursuivent actuellement dans notre milieu sur la présence de l'Église dans le monde de l'éducation et sur l'orientation des collèges exigent souvent des renseignements d'ordre statistique. Il nous a semblé utile de fournir ici des précisions quant à la répartition du personnel enseignant selon la direction du collège (clergé diocésain, clergé régulier, etc.).

TABLEAU 12 — PERSONNEL ENSEIGNANT DANS 25 COLLÈGES DIRIGÉS PAR LE CLERGÉ DIOCÉSAIN *

	Plein temps	%	Temps partiel	%	TOTAL	%
Clergé régulier	4	.4	10	2.8	14	1.0
Clergé séculier	433	43.5	149	40.9	582	42.8
Frères	15	1.5	7	1.9	22	1.6
Sœurs	6	.6	12	3.3	18	1.3
Laiques (hommes)	505	50.7	161	44.2	666	49.0
Laiques (femmes)	33	3.3	25	6.9	58	4.3
TOTAL :	996	100.0	364	100.0	1360	100.0

* 12 de ces collèges sont mixtes.

TABLEAU 13 — PERSONNEL ENSEIGNANT DANS 7 COLLÈGES DIRIGÉS PAR DES SOCIÉTÉS DE PRÊTRES *

	Plein temps	%	Temps partiel	%	TOTAL	%
Clergé régulier	3	1.9	2	2.4	5	2.1
Clergé séculier	49	31.0	32	37.6	81	33.3
Frères	—	—	—	—	—	—
Sœurs	—	—	—	—	—	—
Laiques (hommes)	106	67.1	51	60.0	157	64.6
Laiques (femmes)	—	—	—	—	—	—
TOTAL :	158	100.0	85	100.0	243	100.0

* 1 de ces collèges est mixte. — Les membres des sociétés de prêtres sont comptés dans le clergé séculier.

TABLEAU 14 — PERSONNEL ENSEIGNANT DANS 36 COLLÈGES DIRIGÉS PAR LE CLERGÉ RÉGULIER *

	Plein temps	%	Temps partiel	%	TOTAL	%
Clergé régulier	307	31.3	145	36.5	452	32.8
Clergé séculier	11	1.1	13	3.3	24	1.7
Frères	19	1.9	8	2.0	27	2.0
Sœurs	12	1.2	5	1.2	17	1.2
Laiques (hommes)	563	57.4	196	49.2	759	55.0
Laiques (femmes)	70	7.1	31	7.8	101	7.3
TOTAL :	982	100.0	398	100.0	1380	100.0

* 12 de ces collèges sont mixtes.

TABLEAU 15 — PERSONNEL ENSEIGNANT DANS 5 COLLÈGES DIRIGÉS PAR DES FRÈRES *

	Plein temps	%	Temps partiel	%	TOTAL	%
Clergé régulier	—	—	5	6.0	5	1.7
Clergé séculier	3	1.4	7	8.3	10	3.3
Frères	52	23.8	28	33.3	80	26.5
Sœurs	—	—	1	1.2	1	0.3
Laiques (hommes)	151	69.3	38	45.2	189	62.6
Laiques (femmes)	12	5.5	5	6.0	17	5.6
TOTAL :	218	100.0	84	100.0	302	100.0

* 4 de ces collèges sont mixtes.

TABLEAU 16 — PERSONNEL ENSEIGNANT DANS 23 COLLÈGES DIRIGÉS PAR DES RELIGIEUSES *

	Plein temps	%	Temps partiel	%	TOTAL	%
Clergé régulier	2	0.4	12	2.4	14	1.4
Clergé séculier	5	0.9	39	7.9	44	4.3
Frères	—	—	1	0.2	1	0.1
Sœurs	268	50.1	171	34.8	439	42.7
Laiques (hommes)	107	20.0	142	28.9	249	24.2
Laiques (femmes)	153	28.6	127	25.8	280	27.3
TOTAL :	535	100.0	492	100.0	1027	100.0

* 1 de ces collèges est mixte.

TABLEAU 17 — PERSONNEL ENSEIGNANT DANS 2 COLLÈGES DIRIGÉS PAR DES LAÏQUES *

	Plein temps	%	Temps partiel	%	TOTAL	%
Clergé régulier	1	1.4	1	6.25	2	2.2
Clergé séculier	11	15.2	—	—	11	12.5
Frères	—	—	—	—	—	—
Sœurs	—	—	—	—	—	—
Laiques (hommes)	30	41.7	5	31.25	35	39.9
Laiques (femmes)	30	41.7	10	62.5	40	45.4
TOTAL :	72	100.0	16	100.0	88	100.0

* 1 collège de garçons et 1 collège de filles.

On remarque, à la lecture des tableaux 12 à 17, que c'est dans les collèges dirigés par des frères (à l'exception des collèges à direction laïque) qu'on trouve le plus grand nombre de professeurs laïques, soit 68.2% du personnel de ces collèges. Les frères enseignants ne représentent que 26.5% du personnel de ces mêmes collèges.

La plus grande concentration de prêtres se trouve dans les institutions dirigées par le clergé diocésain. Le clergé séculier forme 43.5% du personnel à plein

temps dans ces collèges et 40.9% du personnel à temps partiel, soit 42.8% de l'ensemble du personnel.

Les religieuses représentent la moitié du personnel à plein temps dans les collèges dont elles assument la direction et 34.8% du personnel à temps partiel, soit 42.7% de l'ensemble du personnel enseignant dans les collèges qu'elles dirigent.

Le tableau 18 donne le total du personnel enseignant dans les 98 collèges, selon la direction des institutions et l'état de vie des enseignants.

TABLEAU 18

**PERSONNEL ENSEIGNANT DANS LES COLLÈGES DE LA F.C.C.
SELON LA DIRECTION DES INSTITUTIONS ET L'ÉTAT DE VIE DES ENSEIGNANTS**

DIRECTION (Nombre de collèges)	Clergé régulier	Clergé séculier	Frères	Sœurs	Laïques (hommes)	Laïques (femmes)	TOTAL
Clergé diocésain (25)	14	582	22	18	666	58	1360
Sociétés de prêtres (7)	5	81	—	—	157	—	243
Clergé régulier (36)	452	24	27	17	759	101	1380
Frères (5)	5	10	80	1	189	17	302
Sœurs (23)	14	44	1	439	249	280	1027
Laïques (2)	2	11	—	—	35	40	88
TOTAL : (98 collèges)	492	752	130	475	2055	496	4400

Le personnel de cadres

On compte, en 1966-67, 833 personnes affectées à des postes d'administration ou de direction dans les collèges, soit une moyenne de 8.5 personnes par institution. Ce chiffre comprend, outre les directeurs de services, leurs adjoints et assistants dont plusieurs consacrent une partie de leur temps à l'enseignement. Il faut également noter que la division très nette qui existe entre le secondaire et le collégial oblige de nombreux collèges à nommer des responsables pour chaque niveau. Le tableau 19 donne la répartition de ce personnel de cadres.

Le nombre de postes de direction est relativement plus élevé que ce chiffre ne l'indique, une même personne cumulant parfois 2 ou 3 fonctions. D'autre part, le nombre de 833 ne comprend pas les personnes inscrites à l'annuaire de la FCC comme "supérieurs de

TABLEAU 19

**PERSONNEL DE CADRES DANS LES COLLÈGES
(1966-1967)**

	Nombre	%
Clergé régulier	240	28.8
Clergé séculier	246	29.5
Frères	48	5.8
Sœurs	152	18.2
Laïques (hommes)	125	15.0
Laïques (femmes)	22	2.7
TOTAL :	833	100.0

communautés" lorsque cette fonction est remplie par une personne autre que le recteur ou la directrice du collège. Cette fonction distincte existe dans 18 collèges.

Les données fournies par les collègues nous permettent de voir comment se répartissent les effectifs du personnel de cadres selon les états de vie. Dans le tableau suivant, nous avons tenu compte de quelques postes de direction seulement. Les fonctions de vice-recteur, de secrétaire général ou de préposé aux relations extérieures, par exemple, n'existant pas dans

tous les collègues, n'apparaissent pas dans ce tableau. Nous n'avons pas inscrit non plus la fonction de recteur: cette fonction est, jusqu'à maintenant, remplie par une personne du groupe considéré comme dirigeant le collège (clergé régulier, séculier, etc.).

Ce tableau 20, d'autre part, comprend, outre le responsable d'un secteur, les adjoints et les assistants de celui-ci. Enfin nous incluons, pour chaque fonction, les personnes qui occupent une fonction similaire. Ainsi, sous l'étiquette "procureurs", nous comptons les

TABLEAU 20
RÉPARTITION DU PERSONNEL DE CADRES DANS 5 FONCTIONS DE DIRECTION
DANS LES COLLÈGES DE LA F.C.C. (1966-67)

	Clergé régulier	Clergé séculier	Frères	Sœurs	Laïques (hommes)	Laïques (femmes)	TOTAL
Procureurs	32	28	7	23	13	3	106
Directeurs des études	42	42	10	31	25	2	152
Directeurs des étudiants	38	39	10	38	25	11	161
Responsables de la pastorale	44	75	1	3	1	0	124
Directeurs de bibliothèques	28	15	4	21	25	3	96
TOTAL :	184	199	32	116	89	19	639

TABLEAU 21
RÉPARTITION DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET DU PERSONNEL DE CADRES
SELON L'ÉTAT DE VIE DANS 98 COLLÈGES (1966-67)

	Personnel enseignant	%	Personnel de cadres	%
Clergé régulier	492	11.2	240	28.8
Clergé séculier	752	17.1	246	29.5
Frères	130	2.9	48	5.8
Sœurs	475	10.8	152	18.2
Laïques (hommes)	2055	46.7	125	15.0
Laïques (femmes)	496	11.3	22	2.7
TOTAL :	4400	100.0	833	100.0

personnes chargées de l'administration financière (directeurs des finances, économistes, etc.) ainsi que les adjoints et assistants de celle-ci. De même pour les autres fonctions. Ajoutons que, contrairement au tableau précédent, nous avons compté ici le nombre de postes occupés: une même personne est donc comptée deux fois si elle cumule deux des fonctions indiquées ici.

Les membres du clergé (régulier et séculier) occupent actuellement 58.3% des postes de direction indiqués ici, alors que les religieux (frères et sœurs) représentent 24% de ces effectifs et les laïques 17.7%.

C'est à la direction des étudiants qu'on trouve le plus grand nombre de laïques, soit 25 hommes et 11 femmes. Un total de 28 laïques occupent des postes à la direction des études.

C'est également à la direction des étudiants qu'on retrouve le plus grand nombre de femmes, soit 49 (38 religieuses et 11 laïques).

Enfin, le tableau 21, en page précédente, nous a permis d'établir une comparaison entre la répartition du personnel enseignant et du personnel de direction selon l'état de vie dans l'ensemble des collèges.

Éducation des adultes

Trente-trois (33) collèges, soit le tiers des collèges membres ou associés de la F.C.C. reçoivent cette année des étudiants adultes pour les cours du Baccalauréat ès Arts. Le nombre d'adultes inscrits à ces cours est de l'ordre de 13,000. De plus, 34 collèges offrent aux adultes divers autres cours, y compris les services culturels, et reçoivent un total de quelque 7,000 adultes. Un grand total de 20,000 étudiants adultes sont donc inscrits à divers cours dans les collèges. Au total, 43 institutions membres de la F.C.C. œuvrent dans le secteur de l'éducation des adultes.

Parmi les collèges offrant les cours du B.A. pour adultes, on compte 25 institutions de langue française et 3 de langue anglaise. De plus, 5 collèges n'ayant pas de cours du B.A. pour adultes permettent à ces derniers de suivre les cours avec leurs élèves réguliers.

Il faudrait également compter ici deux collèges qui collaborent avec d'autres institutions dans l'organisation du B.A. pour adultes. Notons enfin que 3 collèges avaient, en octobre dernier, des projets en vue de

l'organisation de cours semblables pour la prochaine année académique.

Les cours du B.A. pour adultes ne forment plus, dans bien des cas, une section complètement indépendante. On note en effet que 19 des 25 institutions qui ont organisé ces cours permettent aux adultes de suivre les cours avec les élèves réguliers lorsque l'horaire leur convient davantage. D'autre part, 17 collèges nous indiquent que leurs élèves réguliers du jour peuvent, au besoin, suivre certains cours le soir. Le tableau suivant reprend les chiffres indiqués plus haut pour donner une vue d'ensemble de la participation des collèges dans l'organisation du B.A. pour adultes.

TABLEAU 22

B.A. POUR ADULTES DANS LES COLLÈGES
MEMBRES DE LA F.C.C.
(1966-1967)

	Collèges de langue française	Collèges de langue anglaise
Collèges offrant des cours en vue du B.A. pour adultes :	25	3
Collèges offrant les cours en vue du B.A. pour adultes et permettant de plus aux adultes de suivre les cours réguliers du jour :	17	2
Collèges n'ayant pas le B.A. pour adultes, mais permettant à des adultes de suivre les cours réguliers du jour :	5	—
Collèges offrant le B.A. pour adultes, mais ne recevant pas d'adultes aux cours réguliers du jour :	7	1
Collèges ayant des projets de B.A. pour adultes pour 1967-68 :	3	—
Collèges collaborant avec d'autres institutions dans l'organisation du B.A. pour adultes :	2	—
Collèges permettant aux étudiants réguliers du jour de suivre certains cours avec les adultes :	15	2

COURS DIVERS ET SERVICES CULTURELS

Nous avons noté plus haut que 34 collèges reçoivent quelque 7,000 étudiants adultes à divers autres cours, y compris les services culturels. La très grande diversité de ces cours ne nous permet pas d'en donner ici la liste. Certains de ces cours sont offerts en collaboration avec d'autres institutions (université, École des Hautes Études Commerciales, écoles normales, etc.).

La variété des cours offerts par les collèges dans les différentes régions de la province répond à des centres d'intérêt et à des besoins très divers. On trouvera ainsi des cours conduisant à l'obtention d'un grade (baccalauréat en Commerce, en Sciences, Brevet A), d'autres permettant d'obtenir des crédits en

vue d'une licence. La majorité de ces cours toutefois, pourraient se classer sous l'étiquette "cours culturels". Notons, dans cette catégorie, des cours de langues, de littérature, de musique, de catéchèse, de vente, d'initiation aux sciences sociales, de comptabilité, de sciences religieuses, etc.

Sans conclusion

Si nous devons tirer une conclusion de tout ce qui précède, cette conclusion irait sans doute dans le sens d'une très grande diversité entre les institutions membres de la Fédération des Collèges classiques. Nous nous en abstenons: les chiffres et les faits parlent d'eux-mêmes. Nous laissons au lecteur le soin de faire les recoupements qui lui sont utiles et d'en tirer ses propres conclusions •